

**Pour le prochain numéro
date limite de dépôt des articles
le vendredi 4 mars 2011**

E-mail : mairie-de-martigne-ferchaud@wanadoo.fr
Site internet : www.ville-martigneferchaud.fr

Directeur de la publication : Pierre Jégu
Rédaction : Commission de l'Information
Président : Marie-Paule Després
Secrétariat de Mairie : Carole Brémont
Réalisation : Imprimerie Reuzé - Martigné-Ferchaud
Imprimé sur papier recyclé

EDITO

Vous avez pu constater dans la presse locale un certain nombre de prise de position concernant des hypothèses de fusion des structures intercommunales. Il me semble utile de vous communiquer le contexte dans lequel se déroule ce débat.

Est paru le 16 décembre 2010 une loi réformant les collectivités territoriales. Cette loi comprend plusieurs dispositions nouvelles. Les assemblées du conseil général d'Ille et Vilaine et du conseil régional de Bretagne seront composées de conseillers territoriaux en lieu et place des conseillers généraux et des conseillers régionaux à partir des élections de 2014 ; c'est-à-dire que un conseiller territorial siègera à la fois au conseil général du département où il est élu et au sein du conseil régional de Bretagne. Un élu, deux assemblées et deux administrations...

Cette loi a également prévu des dispositions concernant les structures intercommunales parmi lesquelles :

- la totalité des 36 000 communes françaises devra être membre d'une structure intercommunale ce qui est déjà le cas pour plus de 90% des communes françaises

- l'emprise territoriale de ces structures doit être d'un seul tenant, il n'y aura plus de communes isolées de la structure intercommunale à laquelle elle appartient comme cela est le cas par exemple pour Moulins, Moussé et Drouges au sein de la communauté de communes du Pays Guerçais ou Chancé et de la communauté de communes du Pays de Chateaugiron.

- L'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux lors de l'élection des conseillers municipaux ;

c'est-à-dire seront élus conseillers intercommunaux les candidats se trouvant en tête de liste.

Sur la base de cette loi, le préfet doit proposer avant le 31 décembre 2011 un redécoupage des structures intercommunales à une commission départementale composée d'élus des différentes structures intéressées, la réalisation effective de ce nouveau découpage territoriale devant avoir lieu au plus tard le 1^{er} juin 2013.

Au regard des principes posés par la loi, il apparaît clairement que l'obligation de continuité territoriale n'existe pas pour la communauté de communes du Pays Guerçais et la communauté de communes du Pays de Chateaugiron. Un redécoupage est donc inévitable.

La position des élus de la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées et celle des élus martignolais est d'aller vers une structure intercommunale à taille humaine où chaque commune pourrait être actrice du développement du territoire. Un regroupement de la Communauté de Commune du Pays de la Roche aux Fées, de la communauté de communes du Pays Guerçais et de Vitré Communauté créerait une structure intercommunale composée de 63 communes sur un territoire de plus de 1200 km². Comment dans ces conditions assurer une proximité entre cette structure et les habitants du territoire ?



Malik Oumohand

Notre réflexion prend également en compte le périmètre géographique dans lequel se déplacent principalement les habitants de notre territoire. C'est pourquoi nous sommes favorables à un rapprochement avec la communauté de communes du Pays Guerçais. Cela créerait un espace articulé autour de 4 communes (Janzé, Retiers, La Guerche, Martigné) d'importance comparable irriguant l'ensemble du territoire. Bien sûr, les deux structures actuelles se sont développées suivant des axes et des compétences différentes. Il y aurait un nécessaire travail d'harmonisation mais ne perdons pas de vue les objectifs de toute structure intercommunale qui sont la mutualisation des ressources pour faire mieux ensemble, et, la solidarité entre les communes membres.

**Prochaine
parution :
Lundi 21 mars**

PRATIQUE

► **MAIRIE : 02 99 47 90 25**

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h

► **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**
02 99 47 83 12 (Sandrine DORGÈRE)

Ouverture :
Lundi : 16h30-17h30 ; Mardi : 16h-18h
Mercredi : 10h-12h et 14h30-16h30 ;
Vendredi : 10h30-12h et 16h30-17h30 et Samedi : 10h-12h
Fermeture du 20 décembre au 10 janvier pour ré-informatisation

► **FOYER JEUNES « LE SKWATT » :**

06 15 19 79 41 ou 02.99.47.86.75 (Anne-Hélène DESRUÉS)
Ouverture le mercredi et le samedi 14h/18h30, le vendredi 20h/22h30

► **CENTRE DE LOISIRS « MOMENT'FOLIE » :** 02 99 47 80 05

Tous les mercredis de 8h30 à 17h30 - Garderie matin et soir de 7h30 à 18h30
Fermeture pendant les vacances de Noël - E-mail : mom-ent-folie@live.fr
Permanences le mardi soir sauf vacances de 18h à 20h pour renseignements et inscriptions

► **SYNDICAT D'INITIATIVE :**

02 99 47 84 37
ouverture le vendredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h.
E-mail : si.martigne-ferchaud@wanadoo.fr

► **DÉCHETTERIE :**

Ouverture le lundi : 14h-18h et le samedi : 8h30-12h30

► **CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :**
(Jean-Claude BLOUIN)

Le 1^{er} lundi du mois de 15h à 17h à la Mairie
(sur rendez-vous au 02 99 43 74 07)

► **ARCHITECTE CONSEIL :**

(Laurent MANNEHEUT)
Le vendredi 11 mars de 10h à 12h à la
Maison des Permanences sur rendez-vous au
02 99 47 90 25.

► **PERMANENCES OPAH :**

Le 4^e vendredi du mois de 10h à 12h
Maison des permanences (sans rendez-vous)

► **PERMANENCES MSA :**

JANZÉ : (6 rue du Docteur Doux)
Ouverture les mardis et mercredis de 9h à
12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 9h à 12h
uniquement sur rendez-vous.
Accueil sur RDV le vendredi matin

RETIERS : (Mairie de RETIERS) le 1^{er} mercredi de
chaque mois de 9h à 12h

► **MISSION LOCALE :**

Tous les mardis de 9h30 à 12h30 à la maison des perma-
nences, sur rendez-vous.

Contact à la Maison du Développement à Retiers
(02 99 43 64 87)

► **ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S. :**
(Michelle POUSSIER)

Tous les jeudis de 9h à 12h à la Maison des permanences (sur
rendez-vous au 02 99 47 57 80)

► **POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES :**
(Point Information Jeunesse)

Tous les mercredis de 16h à 18h au Centre Culturel
« La Salorge » - La Guerche de Bretagne

► **CONSEILLER SOCIAL EN GÉRONTOLOGIE :**
(Madame HELEINE)

Le 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne
et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Retiers.

► **MÉDECIN C.H.S.P. :**

1 lundi sur 2 (après-midi) à la Mairie de Retiers ou de Janzé.

► **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :**
Tous les mercredis de 9h à 11h à la maison des permanences.

► **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**

La Guerche-de-Bretagne : Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf
vacances scolaires) au centre social.
Retiers : Tous les mardis de 14h à 16h à la mairie.
Châteaubriant : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

► **C.A.R.S.A.T. BRETAGNE :**

Le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de La Guerche-
de-Bretagne (sur rendez-vous au 0 821 10 35 35).

► **MAISON MÉDICALE DE GARDE :**

02 99 43 44 45
12, rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS
Semaine : 20h à 24h
Week-end : Samedi à partir de 12h jusqu'à dimanche 24h. Après 24h appeler le 15.

► **PHARMACIE DE GARDE :**

Pour connaître les pharmacies de garde, composez le : **32 37**

► **GENDARMERIE :**

Brigade de Retiers : 02 99 43 51 05
Brigade de La Guerche : 02 99 96 22 26

► **CABINET VÉTÉRINAIRE PULL-GRIGNON :**

5, contour de l'Église - MARTIGNÉ-FERCHAUD 02 99 47 90 66

Délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2011

► ZA pôle santé : Souscription d'emprunt.

► ZAC du Bocage : Avenant relatif à la rédaction du cahier des charges des cessions de terrains.

► ZAC du bocage : SIEFT : desserte en eau potable - Branchements supplémentaires

► Classement dans le domaine public de la voirie du lotissement du Verger III

► PN de La Boulière/Avis sur le dossier de mise en comptabilité du PLU. Et les conclusions du commissaire enquêteur

► Installations classées pour la protection de l'environnement : SCEA MÉZIN

Ré-informatisation et mise en réseau des 15 bibliothèques

Une offre de service attendu par les lecteurs

Auparavant, les bibliothèques bénéficiaient d'un logiciel informatique commun mais qui ne fonctionnait pas en réseau. En revanche, un réseau était déjà en place s'agissant des animations.

Aujourd'hui : les bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées, avec la mise en réseau informatique, peuvent offrir à leurs 6.500 lecteurs plus de 80 000 ouvrages (livres, revues, CD audio, DVD...) issus des fonds des 15 bibliothèques et de la bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine qui sont accessibles sur le catalogue commun :

- grâce à un panel de services en ligne via l'OPAC, un ordinateur ou un Smartphone

- et à un service de transport hebdomadaire.

La Communauté de communes a investi 60.000 € pour la mise en place de ce nouveau service, financé à hauteur de 23.000 € par le département.

Chaque lecteur pourra désormais s'inscrire dans une bibliothèque (celle de son choix pour d'emprunter des documents dans les 15 bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées. Le lecteur peut se déplacer mais il peut surtout faire venir le livre à lui grâce à la mise en place d'une navette hebdomadaire.

Les 80 000 documents sont visibles via un catalogue en ligne consultable en bibliothèque ou de chez soi à l'adresse suivante : www.bibliotheques-rocheauxfees.fr

La mise en réseau étant récente, des ajustements techniques seront sans doute nécessaires au cours des prochaines semaines. Nous comptons sur votre compréhension et vous assurons que tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour y remédier dans les plus brefs délais.

Les bibliothécaires du réseau restent par ailleurs disponibles pour tout renseignement, conseil de lecture, réservation (...) ; n'hésitez pas à les solliciter.

Prix littéraires des lecteurs

La Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées - et plus particulièrement le réseau des bibliothèques «Lire au Pays de la Roche aux Fées» - peut se féliciter de posséder un prix littéraire pour chaque tranche d'âge de sa population.

1. Le Prix Tatoulu :

Le Prix Tatoulu est vraiment une spécificité du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes. Créé à l'initiative de la bibliothèque de Martigné-Ferchaud, ce prix va fêter cette année ses 13 ans d'existence.

Ce prix littéraire récompense les enfants de 7 à 12 ans, soit du CE1 à la 5^{ème}.

Planning des séances Bébés lecteur :

Samedi 5 Mars : séance « spécial parents »
Lundi 21 Mars : en musique
Lundi 4 Avril
Lundi 9 Mai
Lundi 6 Juin
Lundi 20 Juin : en musique

Bilan (en chiffres) : 780 (840 en 2009) inscrits pour la 12^{ème} édition (2009-2010) dans le réseau des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées dont 458 votes (627 en 2009).

2. Prix Ados de la Ville de Rennes - Ille-et-Vilaine

Ce prix est à destination des ados de 13 à 16 ans. Une sélection de 10 ouvrages leur est proposée. Nouveauté pour cette année : les adolescents inscrits devront avoir entre 13 et 15 ans au 31 décembre 2010 (ou être en classes de 4^e / 3^e).

La remise du prix se déroulera le mercredi 8 juin 2011 à Rennes.

3. Prix Cézam - Fées Lire - Le prix Fées Lire !! Déjà 5 ans !!

Une volonté conjointe des bibliothèques du réseau et de la Communauté de Communes de continuer à dynamiser le réseau de lecture publique de son territoire a abouti à la création d'un prix pour les lecteurs adultes.

Le choix a été fait de se rapprocher d'un prix déjà existant : le prix des lecteurs Inter Comités d'Entreprises, qui, par sa sélection et sa politique de découverte et d'accès de tous à la lecture, correspond bien aux objectifs de la Communauté de Communes et des bibliothèques.

Ce Prix Littéraire Inter Comités d'Entreprise existe depuis 13 ans. Né à Nantes et à Angers en 1997, il est désormais proposé par le réseau national CEZAM qui regroupe des associations Inter Comités d'Entreprise installées un peu partout en France. Des bibliothèques y participent en Anjou, dans le Finistère...

Le principe est simple : proposer à la lecture des salariés et des lecteurs de bibliothèques, une sélection de 10 romans contemporains, récents, d'expression française, publiés dans de petites et moyennes maisons d'édition. Les votes de l'ensemble des lecteurs seront comptabilisés et feront apparaître le lauréat du Prix des lecteurs du département et du Prix national.

L'espace multimédia de la Bibliothèque

Depuis la rentrée, nous avons remarqué une augmentation du nombre de participants à l'initiation informatique. En effet, nous avons offert la possibilité de venir une heure au lieu d'une demi-heure ce qui permet d'approfondir les points abordés. Il reste des créneaux disponibles n'hésitez, donc, pas à venir nous rencontrer.

Pour les vacances scolaires d'hiver, l'espace multimédia va mettre en place des animations pour les enfants et les ados. Vous trouverez le programme à la bibliothèque et sur le site internet de la commune.

Un PIJ à Martigné

Le Point Information Jeunesse Communautaire (PIJ) met en place sa première permanence d'accueil au 1^{er} étage de la Bibliothèque de Martigné-Ferchaud le samedi 26 février de 10h à 12h. Le Point Information Jeunesse Communautaire est un lieu d'accueil et d'information dédié prioritairement au public jeune (12/25 ans). Il peut aussi accueillir les parents, les animateurs, les professionnels, et tous les acteurs travaillant auprès des différents publics jeunes ayant besoin d'informations. Dans ce lieu le public se documente sur les sujets qui les concernent tant au niveau local que national et international. L'information est pratique, variée et mise à jour régulièrement (ex : logement, accès à l'emploi, études...)

Les permanences vont être assurées par une animatrice/informatrice chaque samedi matin jusqu'aux vacances d'été.

L'accueil est libre, anonyme et gratuit.

Neuf thématiques composent l'information mise à disposition :

- l'organisation de l'enseignement et des études
- les métiers
- l'accès à l'emploi
- la formation continue et/ou tout au long de la vie
- la vie quotidienne
- les loisirs
- les vacances
- l'Europe et les pays étranger
- les activités sportives

Contact : [Didier Delaunay/didier.delaunay@ccprf.fr](mailto:Didier.Delaunay@didier.delaunay@ccprf.fr)

Signature du Contrat Territorial de Bassin Versant 2010-2014 à Martigné-Ferchaud

Le lundi 24 janvier 2011, à la Salle des Maîtres Beurreries de Martigné-Ferchaud, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon (SIBS) organisait la signature de son Contrat Territorial de Bassin Versant. Ce contrat est un engagement entre le SIBS et les différents financeurs (Agence de l'eau Loire Bretagne, Régions Bretagne et Pays de la Loire, Conseil Général d'Ille et Vilaine), qui planifie les missions du Syndicat sur 5 ans (2010-2014) dans le but d'atteindre le bon état écologique des eaux fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Ainsi, le 24 janvier, le SIBS accueillait à Martigné-Ferchaud les représentants des différents financeurs pour procéder à la signature de ce contrat : M. Tourenne, Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, M. Burlot, Vice-Président de la Région Bretagne, M. Rivoal, Directeur Ouest Atlantique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et M. Lebastard de la DDTM d'Ille-et-Vilaine, représentant le Préfet d'Ille-et-Vilaine.



Signature du Contrat de Bassin Versant par les financeurs

En amont de la signature et des interventions des différents financeurs, M. Jean-Pierre Bourniche, Président du Syndicat depuis 2003, a tenu à présenter le bassin versant du Semnon et les principales actions mises en place dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin Versant. Celles-ci sont diverses et peuvent concerner aussi bien la restauration des milieux aquatiques que la maîtrise des pollutions diffuses d'origine urbaine et agricole ou encore l'assainissement. Le SIBS intervient aussi bien auprès des collectivités que des particuliers, des agriculteurs ou de tous les autres usagers de l'eau du Semnon. L'objectif du Syndicat étant d'agir pour l'atteinte du bon état écologique de l'eau sur le bassin du Semnon, conformément à la réglementation en vigueur.

Après la signature du Contrat Territorial de Bassin Versant, un diplôme de président d'honneur a été remis à M. Couvreur, président fondateur du Syndicat en 1979.



M. Couvreur, président fondateur du Syndicat du Semnon, encadré par M. Lebastard (à gauche) et M. Bourniche (à droite)

LA VIE MUNICIPALE

ZOOM sur...

Service intercommunal de transport 2011

Dans le cadre du nouveau marché transport opérationnel à partir du 1er janvier 2011, le service a été maintenu avec la ligne de marché et le transport à la demande (TAD), mais en simplifiant ses modalités de fonctionnement et en l'adaptant au mieux aux besoins des habitants :

► **La ligne de marché par autocar**, qui dessert le marché de la Guérche (via un circuit par Martigné, Eancé, Chelun, Forges et Rannée) le mardi matin, est ouverte à tous, sans réservation. Le trajet simple coûte 2 €.

► **Le TAD par taxis** est ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées; il dessert les territoires intercommunaux de la Roche aux Fées et du Pays Guérchais, selon une liste de points d'arrêt bien définis. Son tarif unique est de 2 € par trajet et par usager. Les horaires ont été élargis : le lundi, mardi, jeudi et vendredi = de 7h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi = de 7h à 19h et le samedi = de 7h à 12h. Il n'assure ni le transport scolaire, ni les déplacements directs à des fins professionnelles, mais il permet des rabattements sur les autres services de transport en commun (Ilenoo et Snctf). Pour y accéder, il faut s'inscrire à la mairie de sa commune de résidence et réserver le trajet au plus tard la veille avant midi.

Si vous souhaitez plus de renseignements, veuillez contacter la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées (CCPRF) au 02 99 43 64 87 ou sur www.cc-rocheauxfees.fr

Liste des points d'arrêts

Les déplacements peuvent être des trajets :
- au départ du domicile de l'usager ou d'un point d'arrêt,
- à destination d'un point d'arrêt ou du domicile de l'usager

COMMUNE	POINTS D'ARRÊT
MARTIGNÉ-FERCHAUD	- Gare SNCF - Maison de retraite - Place de l'Église - Place de la Mairie - Place Sainte-Anne - Place du Souvenir - ZA Emile Bridel - ZA Le Pigeon Blanc

L'examen de santé, pris en charge par l'Assurance Maladie, parlez-en !

A qui ?

Il s'agit d'examen de santé périodiques, entièrement pris en charge par l'Assurance maladie, destinés aux assurés et à leur famille et en priorité aux populations en situation de précarité (Jeunes en voie d'insertion, contrats précaires, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'asiles).

Quels examens ?

Les examens de santé sont personnalisés en fonction de l'âge, du sexe et des facteurs de risques. Réalisés à partir d'un questionnaire, ils comprennent des examens pré-cliniques et un examen médical. Chaque bénéficiaire reçoit les résultats de l'examen qui, s'il le souhaite, sont adressés à son médecin traitant.

Ce bilan complet est un moment d'échanges privilégié assorti de conseils de prévention et d'éducation pour la santé.

Quels objectifs ?

- * Réduire les inégalités et les disparités des conditions de santé en favorisant l'accès aux soins,
- * responsabiliser les individus en matière de santé,
- * agir sur la santé par la prévention,
- * mesurer l'état de santé des populations.

Comment ?

Les personnes s'inscrivent au CES, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h ou par téléphone au 3646 de 8 h à 18 h.

Centre d'Examens de Santé

de la caisse primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine
3 place du Colombier - 35000 Rennes
Tél : 3646 - Courriel : ces@cpam-rennes.cnamts.fr

L'association «Fonds de terroir»

► **« Les martignolais connaissent bien maintenant l'association «Fonds de terroir» et la compagnie Patrick Cosnet. Mais il serait sans doute intéressant de nous rappeler toutes les actions que vous avez menées en 2010 »**

Dans le cadre des 50 ans de la CUMA, Martigné a accueilli le 5 Juin « la casquette de travers » en clôture de la journée «Ferme en fête» devant près de 200 spectateurs sur la place Ste Anne. C'est en tout plus de 4000 spectateurs que nous avons accueillis dans 20 fermes de Bretagne et Pays de la Loire entre mai et septembre pour cette 7^{ème} édition de «FERMES EN SCÈNE».

Avec la participation active du comité des fêtes, la deuxième soirée-cabaret a réuni le 6 février 2010 près de 80 personnes dans la Salle Sévigné avec la chanteuse Marielle Dechaume et Max le jardinier «magicien», dans le cadre de «scène commune». Nous avons participé pour la deuxième année, à la mise en place d'un atelier de théâtre pour les élèves du collège St Joseph avec le comédien Jean-Pierre Artur. Des séances régulières de travail ont permis aux élèves de découvrir le jeu théâtral, la mise en voix et en espace.

► **« Nous imaginons bien que l'année 2011 sera aussi remplie. Qu'est-il écrit sur vos agendas ? »**

Avec les responsables du Cercle Paul Bert, la 8^{ème} édition de «QUARTIERS EN SCÈNE» (festival investissant 10 salles de quartiers) se déroulera à Rennes du 18 Mars au 3 avril 2011. Nous y accueillerons une trentaine de compagnies et de groupes musicaux. Plusieurs «SCENES COMMUNES» (mini saison culturelle en zone rurale) sont envisagées dans les prochains mois avec plusieurs communautés de communes des régions Bretagne et Pays de la Loire. Ce dispositif permet de proposer des spectacles professionnels en collaboration avec les associations de la commune moyennant un engagement et un partenariat avec les collectivités.

C'est le vendredi 15 Avril, avec l'association «Les étincelles aquatiques» que la 3^{ème} soirée-cabaret sera organisée avec au programme: «Coup de casquette à Pierre Perret».

► **« D'après ce que nous savons, l'association Fonds de terroir se prépare à fêter ses 20 ans. Associez-vous des projets particuliers pour marquer cet anniversaire ? »**

En effet pour les 20 ans de la Compagnie (été 2012), nous préparons le «TOUR DE FRANCE DE FERMES EN SCÈNE» ; Nous partirons avec un tracteur et notre remorque visiter une quarantaine de fermes dans les 20 régions de France ; de nombreux contacts sont déjà pris en ce sens pour jouer nos spectacles dans des exploitations aux productions diverses (lait, viandes, volailles, vignes, maréchages, fromages...) représentant la diversité de l'agriculture française.

► **« Un 13^{ème} spectacle a été créé en 2010. Pouvez-vous nous le présenter en quelques mots ? »**

Nous avons créé au mois de juillet 2010, lors du Festival de la Mine Bleue à Noyant-La-Gravoyère: «LA FEMME DU MINEUR». Pendant plus de 2 ans, les témoignages des mineurs d'ardoises locaux ont été recueillis et ont inspiré très largement ce spectacle coécrit par Patrick Cosnet. Cet ancrage dans le territoire, allié au travail d'écriture, de jeux et de mise en scène a eu un écho élogieux dans la presse. Les 12 premières représentations ont été complètes et les retours de satisfaction des 1500 premiers spectateurs très encourageants. Depuis novembre 2010, des représentations à la Ferme-Auberge-Théâtre de L'HERBERIE ont été au programme de la saison et des contacts sont pris en France et en Belgique pour que ce spectacle puisse être présenté sur d'anciens sites miniers. A cet effet, nous avons envisagé avec la Région Bretagne, la municipalité et des associations martignolaises, la possibilité de le présenter sur le carreau de la Mine d'Or lors d'un prochain été.

Notre association « Fonds de terroir » répondra chaque fois qu'elle sera sollicitée, avec plaisir, pour participer à l'animation de notre commune. N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur notre site Internet pour connaître l'actualité:

<http://www.compagniepatrickcosnet.com/>

Jean-Claude ROGER
Président de l'association
Fonds de terroir-Compagnie Patrick Cosnet



CALENDRIER Les Temps Forts

FÉVRIER

Mercredi 23 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Jeudi 24 : Atelier Mémoire - Maison des Permanences

Samedi 26 : Buffet Campagnard - St Hubert - Espace des Maîtres Beurriers

MARS

Vendredi 4 : Thé Dansant Martignolais - thé dansant - Espace des Maîtres Beurriers

Samedi 5 & Dimanche 6 : Musiciens et Majorettes du Semnon - Gala - Salle Sévigné

Mardi 08 : Carnaval - École Primaire Publique

Mercredi 9 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Samedi 12 : AFN - Buffet dansant - Espace des Maîtres Beurriers

Lundi 14 : UTL - Espace des Maîtres Beurriers

Samedi 19 : École Publique - Soirée - Espace des Maîtres Beurriers

Dimanche 20 : Elections cantonales - 1^{er} tour - Salle Sévigné

Mercredi 23 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Jeudi 24 : Atelier Mémoire - Maison des Permanences

Dimanche 27 : Elections cantonales - 2^{ème} tour - Salle Sévigné

AVRIL

Vendredi 1^{er} : Thé Dansant Martignolais - thé dansant - Espace des Maîtres Beurriers

Vendredi 1^{er} : Carnaval - Écoles Privées

Samedi 2 : Soirée APEL Primaire / Collège - Espace des Maîtres Beurriers

Sagesse de la savane Contes africains

A la rencontre des contes africains avec **Ismaël Goumba**

Le dimanche 20 mars à 16 heures
Salle des Maîtres Beurrier



Le 19 novembre dernier, l'association DOUGDI en partenariat avec le CRIDEV (centre Rennais d'information pour le développement et la solidarité entre les peuples) vous présentait le film « je mange donc je suis ». Notre volonté, est de prolonger le débat pour vous faire découvrir ces populations Burkinabè et arriver à mieux comprendre leur mode de vie, leur culture, leurs besoins.

Ismaël GOUMBA, conteur professionnel Burkinabè résidant à Essé, nous invite à voyager par ses mille et un contes africains au pied de l'arbre à palabres. Cet après-midi se veut familial tant ses contes s'adressent à tous quel que soit nos âges et nos activités.

Une participation de 4 € par adulte et 1 € par enfant de plus de 6 ans vous sera demandée à l'entrée. Vente de crêpes, gâteaux, chocolat chaud, thé, café au profit des projets de DOUGDI.

Nous vous attendons nombreux à ce moment d'échange culturel.

Pour l'équipe,
Joseph Beaugéard

CHATERBOX un enfant qui parle beaucoup

Le Syndicat d'Initiative de Martigné-Ferchaud a la volonté de mettre en place des animations en langue anglaise pour les enfants des écoles maternelles et primaires.

Le but de ces animations, encadrées par des anglais, est de renforcer de manière ludique, l'apprentissage dispensé à l'école pour les primaires, et de développer l'oreille musicale pour les plus petits.

Renseignements : 06 22 73 00 37 ou par mail soboyer@yahoo.fr

Planning 2011 :

Samedi 5 février - Samedi 19 février - Samedi 19 mars

Samedi 26 mars - Samedi 2 avril - Samedi 16 avril

Samedi 14 mai - Samedi 28 mai - Samedi 11 juin - Samedi 25 juin

Rendez-vous au Syndicat d'Initiative de Martigné-Ferchaud de 11h à 12h

Un nouveau Boulanger Pâtissier à Martigné

Comme vous le savez sans doute déjà, nous avons repris depuis le 25 novembre 2010 la boulangerie de la rue Charles doucet.

La boutique « Tradition et gourmandises » est ouverte tous les jours de 7h15 à 13h et de 15h à 19h15, le dimanche de 7h15 à 13h. Le mercredi est notre jour de fermeture hebdomadaire.

Tradition et Gourmandises vous propose différentes nouveautés : les baguettes « tradition », « Étincelle » ou « Festival », ainsi que des pains spéciaux.

Au niveau de la viennoiserie vous pourrez découvrir « la paille framboise », et en pâtisserie le « Passion chocolat » une mousse passion avec une ganache au chocolat, le « trois chocolats », le « péché-mignon » ou encore le « délice-poire ».

Nous serons heureux de vous accueillir et de satisfaire vos envies au sein de notre boulangerie.

Marwenna et Jérôme Boutemy



REAJ : Association en manque de bénévoles ...

REAJ, Réseau des Espaces d'Animation Jeunesse, est une association créée en 2005 qui regroupe les différents espaces jeunes du Pays de la Roche aux Fées : Retiers, Janzé, Essé, Le Theil de Bretagne et Martigné-Ferchaud.

Lors du conseil d'administration du 19 janvier dernier, les membres du bureau ont annoncé leur souhait d'être remplacés, c'est pourquoi nous cherchons activement de nouveaux bénévoles, président(e), trésorier(ère), secrétaire...

L'association REAJ est importante pour notre communauté de communes et donc pour la commune de Martigné-Ferchaud. Maintenir ce réseau nous permet :

TEA TIME

In this first issue of 2011 I bring you greetings from the association «Culture for all» based in Retiers. They organise a Franco-British exchange group each Tuesday evening, between 20.00 hrs and 22.00hrs at the school canteen next to the cinema in Retiers. The sessions offer an opportunity to practice each others' languages and exchange information about daily life and cultural differences between our two countries and peoples. Participation is free of charge and you can get further information from Marcel Rubin (02 99 43 50 77).

Flybe has introduced a new all year service between Nantes and Manchester with 4 return flights each week.

From January this year it has become obligatory for sellers of properties with a septic tank to provide buyers with a certificate showing that their waste water system complies with current standards. Advertisements for properties must also show the energy efficiency rating of the property on a scale A to G.

Among tax changes for 2011 is an increase in tax and social charges of 1 percent on

gains for negotiable securities (ISAs, shares, unit trusts, etc). The annual tax free allowance of 25,833 Euros is removed. Investors through «Assurance Vie» contracts escape these increases, though social taxes will be imposed on interest paid on «fonds en euros». A supplementary Finance Bill is expected in spring.

The cost of house insurance is set to go up by 3 to 8 per cent and car insurance policies are expected to rise by 2.5 to 5 percent. The website www.assurmieux.com provides price comparisons.

GP fees have increased to 23 Euros per consultation and medicines previously reimbursed at the 35 per cent rate will now be repaid at 30 per cent. Top-up health cover is expected to increase by 15 to 20 per cent as a result of the changes in repayment rates.

The TVA rate on combined phone, internet and television packages and on mobile phone subscriptions will increase to 19.6 per cent. Following the increase all existing contracts can be cancelled without charge within 4 months.

On the environmental front, the government has announced that the tax credit on solar panel installations will be halved.

Following the growth in organic farming, the government is also halving the tax credit for conversion to organic status bringing this to 2,000 Euros. The President of the National Federation of Bio Agriculture expressed regret that this «could stop the government meeting its targets under the Grenelle 2 project for the environment».

In a change to laws relating to pedestrian crossings, a driver must now give way if they see a pedestrian who signals, by whatever means, their intention to cross the road. Pedestrians, however, will face fines if they cross the road outside a zebra crossing if there is one within 50 metres.

The reform of local electoral arrangements has now passed into law. For non-French EU citizens resident here the restriction of voting rights to Municipal and European elections remains. The next elections are due in 2014.

A major change in terms of proposed candidates' lists in communes of over 500 inhabitants is that they must be composed of an equal number of male and female candidates. Lists should also indicate which candidates are nominated to sit in the «communautés de communes».

Elsewhere, reforms replace the «department» and regional councils with «conseillers territoriaux», reduced in number from 6,000 to 3,500. The «pays» are to be phased out and steps are being taken to bring the number of voters in each of the cantons to within 20 per cent of one another.

Finally, the Epona Trust (www.eponatrust.org), a charity registered in both UK and France, is seeking supporters for its work with elderly and abused horses. They also need foster homes for some of their horses.

Linda JAMESON

